



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/20

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM2025-1217-20-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Mme Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Université populaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 juillet 2024 le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat entre la Commune et l'Université populaire du Pays rochois, d'une durée initiale d'une année, notamment pour la mise à disposition d'espaces mutualisés à l'ACC'Roche.

L'Université Populaire est une association d'éducation populaire, dont l'objectif est la transmission de savoirs théoriques ou pratiques pour tous et sous différentes formes. Elle promeut ainsi par ses actions l'éducation populaire par le biais de conférences et de rencontres.

Depuis de nombreuses années, la Commune et l'Université Populaire travaillent en partenariat afin de favoriser la diversité des savoirs, la créativité locale et l'échange culturel au sein du territoire. Le renouvellement de cette convention symbolise un engagement concret envers le développement culturel, éducatif et artistique de la Ville.

Au regard de l'intérêt général communal des actions de l'Université Populaire et tenant compte des moyens matériels mis à disposition par la Commune, les deux parties souhaitent renouveler la convention de partenariat afin de préciser et d'explicitier leurs engagements réciproques. Cette convention vise à gérer la mise à disposition de l'ACC'Roche à l'Université populaire. Elle est annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant l'intérêt porté par la commune au développement des activités associatives et culturelles,

Considérant le partenariat mis en place entre l'Université populaire et la Commune

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

